



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 66
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Aziza AGLAGAL
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Isabelle BARDIN
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Régis PETITBOULANGER	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Fabian RUINET	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Création de commissions spécifiques accessibilité - Désignation des membres****Commission intercommunale pour l'accessibilité**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L.2143-3 modifié, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la création des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au mode de désignation des membres,

Cette commission est composée du Président ou de l'élu délégué au handicap et l'accessibilité, d'autres élus de Dijon métropole, d'un représentant de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires, d'un représentant de l'ordre des architectes, de représentants des bailleurs sociaux, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées - OPAD -, de représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique - ADAPEI 21, Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs, , Association des Paralysés de France, Association Voir Ensemble, Association Les yeux en Promenade, Association France Alzheimer Côte d'Or, Association des Sourds de la côte d'or, Association Trisomie 21 Côte d'Or, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux - de représentants des acteurs économiques et de représentants d'autres usagers - FNAUT.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

Dijon métropole, dans le respect de ses obligations réglementaires et afin de garantir une accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de déplacement et d'usage, entend élargir le champ de cette analyse aux services publics métropolitains, en évaluant leur accessibilité ainsi que leurs modalités d'accueil.

Le rapport de la commission intercommunale pour l'accessibilité est présenté au conseil métropolitain et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Commission DiviAccès

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article 14.2 relatif à la description des missions de gestion et d'exploitation du réseau public de transport urbain du Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité et notamment le service TPMR (Transport pour Personne à Mobilité Réduite),

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au mode de désignation des membres,

DiviAccès est un service de transport public spécifique sur réservation conçu pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent utiliser le réseau régulier Divia Bus & Tram. Ce service n'est pas ouvert à tous : il répond à des critères précis et nécessite un dossier complet pour pouvoir en bénéficier. Il s'adresse en priorité aux titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) – mention Invalidité, qu'ils se déplacent en fauteuil roulant ou soient non-voyants. Pour les autres handicaps empêchant l'accès aux bus ou au tramway, l'éligibilité est soumise à l'étude du dossier et à la validation par une commission spécifique.

Pour cette commission, il est proposé de fixer sa composition comme suit : le Président de Dijon métropole, l' élu délégué au handicap et l'accessibilité et de 8 autres conseillers métropolitains (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants). Siègent également à cette commission des représentants de l'Association des Paralysés de France, de l'Association Départementale des Amis et parents d'enfants inadaptés, de l'Association Voir Ensemble, des Taxis, des représentants de Divia et de 3 médecins désignés par arrêté par le Président de Dijon métropole.

Il vous est proposé de composer les deux commissions de la manière suivante :

Pour la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées :

- M. Léo LACHAMBRE
- Mme Stéphanie VACHEROT
- M. Laurent GOBET
- Mme Isabelle BARDIN
- Mme Agnès BILLIET
- Mme Monique BAYARD

Pour la Commission DiviAccès :

4 TITULAIRES

- M. Léo LACHAMBRE
- Mme Stéphanie VACHEROT
- M. Laurent GOBET
- Mme Françoise TENENBAUM

4 SUPPLÉANTS

- M. Maël SZABELSKI
- Mme Agnès BILLIET
- Mme Monique BAYARD
- M. Didier RELOT

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** les commissions visées ci-dessus,
- **de procéder** à la désignation des membres de ces commissions.

SCRUTIN

POUR : 75

ABSTENTION : 6

CONTRE : 2

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

